



Confédération Paysanne Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Motion relative à la revalorisation immédiate des plus petites retraites agricoles Session du 25 Juin 2019 A Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le Mardi 25 Juin 2019 à Privas, sous la présidence de Jean-Luc Flaugère, Président, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE

- les agriculteurs retraités et plus encore les agricultrices perçoivent la retraite la plus faible de toutes les catégories sociales ayant cotisé. Selon un rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (C O R), la pension moyenne s'établissait en 2015 à 730 €/mois pour une carrière complète de paysan (une retraitée percevant en moyenne 300 euros de moins) contre 1860 €/mois pour l'ensemble des français.
- l'ensemble des organisations syndicales agricoles demandent unanimement une revalorisation immédiate à hauteur des 85 % du SMIC.
- le 7 mars 2018 le gouvernement a décidé d'user de la procédure de « vote bloqué » pour empêcher l'adoption de la loi visant à revaloriser les pensions de retraites agricoles de 75% à 85% du SMIC net. Texte qui avait pourtant été voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 2 février 2017 et en commission des Affaires Sociales au Sénat, rendant son adoption acquise.
- Les annonces du Président de la République du 25 Avril 2019 concernant la revalorisation des pensions dans le cadre de la réforme des retraites à venir ne concerne pas les paysan(ne)s déjà retraité(e)s. A ce jour dans la proposition de réforme en cours, rien ne concerne la revalorisation des retraites agricoles actuelles.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS QUE :

- la retraite de base soit revalorisée, conformément au texte voté en 2017, pour atteindre 1026€/mois minimum pour une carrière complète, dès 2019. Cette revalorisation doit être appliquée immédiatement pour tou(te)s les paysan(ne)s déjà retraité(e)s.
- La réforme des retraites en cours prenne en compte la totalité des situations des retraité(e)s agricoles : les retraités à venir (le flux) ET les paysan(ne)s déjà retraités (le stock).
- La réforme des retraites préserve un système solidaire, car au-delà de l'acquisition des droits à partir des cotisations, l'enjeu majeur d'une réforme d'envergure des retraites sera le contenu de la solidarité qui sera mise en œuvre.
- le système compense les pensions inacceptables des paysannes retraitées ayant souvent eu des statuts sociaux moins-disant pendant une grande partie de leur carrière